

Date de dépôt : 25 juin 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Pourquoi creuser, à l'école primaire, la disparité entre les sciences exactes et l'allemand ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 6 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La connaissance des langues est importante et personne ne la remet en doute. La connaissance des sciences est tout aussi importante, elle forme l'esprit et le raisonnement dès le plus jeune âge. Il ne s'agit pas d'opposer, comme cela se faisait à tort il y a des décennies, les chiffres et les lettres, mais d'en penser l'harmonie.

Or, on apprend par le journal l'Educateur qu'à propos des moyens d'enseignement « Der Grüne Max » pour les 5P à 8P « Une dotation exceptionnelle de jours de recyclage a pu être dégotée pour l'introduction de ce nouveau moyen d'enseignement de l'allemand. [...] Tous les enseignants du cycle 2 profiteront de deux jours de formation, en plus du quota habituel ». Fort bien. Mais aucune formation n'est prévue pour les sciences de la nature qui changent également leurs moyens d'enseignement. Cette information m'a été confirmée par une coordinatrice de formation du Service formation et développement au DIP.

Soyons clair : les missions et les contenus touchant les sciences de la nature dans le Plan d'Etude Romand ont été largement augmentés (ouverture sur le monde, culture scientifique, enjeux de société, notions scientifiques, santé, interdépendances, développement durable...); or, les forces et les ressources de formation en sciences de la nature dédiées au primaire ont été réduites ces dernières années.

Pour les sciences de la nature, la FPSE, le SCoP et la DGEO comptent seulement 2 personnes à temps partiel pour l'enseignement primaire, alors que pour le secondaire, entre l'IUFE (Institut universitaire de formation des enseignants) et la Direction du cycle d'Orientation et du secondaire II, plus de 40 personnes à temps partiel (professeurs en didactique des sciences, chargés d'enseignements, formateurs, présidents de groupes, responsables de disciplines) œuvrent dans la formation initiale et continue en sciences de la nature.

Par ailleurs, sur les 240 crédits universitaires que compte la Formation en enseignement primaire (FEP), il n'y a que 3 crédits obligatoires pour les sciences de la nature, correspondant à 9 cours de 1 h 30 pour les 4 ans de formation. Cette dotation en formation initiale, identique à celle de l'allemand, qui pourtant totalise moins d'heures d'enseignement que les sciences de la nature de la 1P à la 8P, rend la formation continue et le recyclage très important voire indispensable, surtout lors de changement de méthode.

Ma question est donc la suivante :

- Pourquoi ne pas supprimer cette disparité et redonner aux sciences la place qu'elles méritent à l'école primaire ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié de la réponse qu'il voudra bien apporter à cette question urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'article 6A de la loi sur l'instruction publique (C 1 10) définit le cadre du recyclage et de la formation continue des enseignants. Il précise que le recyclage est une formation obligatoire découlant de changements importants de programmes, de méthodes ou de moyens d'enseignement. Quant à la formation continue, elle est facultative et procède d'un approfondissement de la formation de base ou spécialisée.

Les recyclages sont donc mis en œuvre en fonction de l'importance des changements de pratique requis. L'introduction du nouveau moyen d'enseignement de l'allemand s'inscrit dans cette perspective. Plus largement, il correspond à l'évolution de la politique des langues souhaitée par le Conseil d'Etat ces dernières années, ainsi qu'à la volonté et à la nécessité d'avoir des enseignants dont les niveaux de langue soient actualisés. L'introduction du nouveau moyen d'enseignement a constitué dans ce sens une opportunité pour laquelle des moyens ont été engagés.

Le recyclage dans le domaine de l'enseignement de l'allemand vise ainsi à mettre à jour les nouvelles orientations de la didactique des langues étrangères et leur mise en lien avec les objectifs du Plan d'études romand (PER), et l'utilisation du Portfolio européen des langues (PEL). Par ailleurs, ce recyclage, dispensé presque intégralement en allemand, donnera l'occasion aux enseignants de vivre plusieurs jours d'immersion et de renforcer leurs connaissances linguistiques.

Le Conseil d'Etat tient à souligner que l'introduction du nouveau moyen d'enseignement en sciences de la nature a également donné lieu à la mise en place de formations destinées aux enseignants. En 2012-2013, une présentation a été organisée à l'intention de l'ensemble des maîtres sous forme de conférence obligatoire hors temps scolaire. Par ailleurs, des cours de formation continue individuelle sur temps scolaire ont été proposés en 2013-2014. Certains établissements ont également fait le choix de consacrer leur formation collective à cette thématique, notamment lorsque les sciences ont fait l'objet d'une action dans les projets d'établissement. Enfin, durant l'année scolaire 2014-2015, différentes formations seront proposées aux enseignants de l'école primaire. Ces formations ont pour but de renforcer les principes liés à la démarche scientifique et la philosophie des sciences et de permettre aux enseignants d'être suffisamment préparés pour s'acquitter au mieux de leur mission auprès des élèves dans ce domaine.

Enfin, l'enseignement primaire dispose des compétences de deux coordinateurs de discipline à mi-temps, l'un pour les sciences et l'autre pour l'allemand. Si les sciences sont enseignées de la 1P à la 8P et l'allemand de la 5P à la 8P, cette dotation similaire se justifie par le fait que le coordinateur de discipline allemand a également la charge de la réalisation des épreuves cantonales dans ce domaine.

En conclusion, le Conseil d'Etat relève que des programmes de formation continue pour l'introduction de l'ensemble des nouveaux moyens d'enseignement ont été mis en place. Cependant, en fonction du contexte budgétaire, des priorités et de la nature des changements pédagogiques, la promotion des langues à l'école primaire a revêtu une importance spécifique ces dernières années.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP